



## *Avis public*

### **ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Flavie:

**QUE**, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 19 décembre 2022 à 20h00 au Centre municipal Léon-Gaudreault, adoptera les prévisions budgétaires de 2023 et le programme triennal des immobilisations de 2023, 2024 et 2025.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront exclusivement que sur le budget et le programme triennal.

**DONNÉ** à Sainte-Flavie, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

Julie Dubé  
Directrice générale et greffière-trésorière